



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 10 JUILLET 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 11
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n°2018-100

**OPERATION DE RESORPTION
DE L'HABITAT INSALUBRE
« SAY PISCINE »**

**PROLONGATION DE LA MISSION
DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE
ET SOCIALE**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 2 juillet 2018 et affichée le 3 juillet 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 7 6 JUIL 2018

LE MAIRE


Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi dix juillet, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 10^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhoury 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 8^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Annick Le Toullec 7^{ème} adjointe (par M. Sergio Erapa 10^{ème} adjoint), M. Armand Mouniata 9^{ème} adjoint (par M. Jean Claude Maillot 8^{ème} adjoint), M. Wilfrid Cerveaux 11^{ème} adjoint (par M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint), M. Faustin Galaor (par Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), M. Jean-Hubert M'Simbona (par M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint), Mme Karine Mounien (par Mme Catherine Gossard), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Mikaëla Latra).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel à 17h12, Mme Cala M'Rhéhoury 6^{ème} adjointe à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : Mme Dorisca Tiburce à 18h04, Mme Cala M'Rhéhoury 6^{ème} adjointe à 18h39, M. Sergio Erapa 10^{ème} adjoint à 19h08.

Absent (s): Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Hary Auber, M. Patrice Payet.

.....
.....

Affaire n°2018-100

**OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « SAY PISCINE »
PROLONGATION DE LA MISSION
DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 janvier 2003 approuvant la convention publique d'aménagement entre la Ville et la SIDR et approuvant le programme de l'opération RHI « Say Piscine »,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 janvier 2004 approuvant le dossier de création de la ZAC RHI « Say Piscine »,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 février 2005 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC RHI « Say Piscine »,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 août 2015 approuvant la prorogation de la mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de la ZAC RHI « Say Piscine »,

Vu l'arrêté SHLS RHI n° EJ 2101701384 du 08 décembre 2015 et la convention d'objectifs MOUS 2015-2018,

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement », « Politique Culturelle - Sportive - Petite Enfance » et « Logement - Habitat - Politique de la Ville » en date du 27 juin 2018,

Vu le rapport présenté en séance du 10 juillet 2018 relatif à la prolongation de la mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de la ZAC RHI « Say Piscine »,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la prolongation de la MOUS « RHI Say Piscine » pour trois années supplémentaires (soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021) pour un montant global de 173 550 euros HT, soit 188 301,75 euros TTC ;

Article 2 : d'approuver son plan de financement et le montant de la participation communale à hauteur de 86 775 euros HT soit 101 526,75 euros TTC ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à demander une subvention de 86 775 euros HT à l'Etat ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à lancer une consultation pour le choix d'un opérateur ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Envoyé en préfecture le 24/07/2018

Reçu en préfecture le 24/07/2018

Affiché le 24/07/2018



ID : 974-219740073-20180710-DL_100718_15-DE